



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 7 novembre 2024

L'an 2024 et le 7 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 octobre 2024.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Date d'affichage : 30 octobre 2024

Délibération N° 07-11-2024 / N°177

Étaient présents les membres en exercice : 80

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Jean-Louis Lebas, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Emmanuel Ioo, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 11

Membres votants : 96

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Lionel Cayet, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Frédéric Plaquet, Magali Urbanac, Eric Caron, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Louis Lambert suppléé par Pierre Bourdrez.

Absent excusé : Jean-Michel Schulz

Absents ayant donné procuration : Alexandre Hulot ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Julien Bellengier ayant donné procuration à Harold Tétu, Geneviève Meurice ayant donné procuration Eric Poulain, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Romuald Delattre

Titre de la délibération : Suppression d'emplois

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il lui revient de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la reprise des emplois lors de la fusion, la réorganisation des services qui ont pu avoir lieu, de départ en retraite d'agents, il convient de supprimer plusieurs emplois.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 15 octobre 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder à la suppression de 27 emplois suivants :

Filière administrative

| Cadres d'emplois | Catégorie | Grades | Nombres d'emplois à supprimer | Quotité horaire |
|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Attaché territorial | A | Attaché | 3 | 1 poste à 16 h 2 postes à 35 h |
| Adjoint administratif territorial | C | Adjoint administratif territorial | 1 | 1 poste à 30 h |

Filière technique

| Cadres d'emplois | Catégorie | Grades | Nombres d'emplois à supprimer | Quotité horaire |
|-------------------------------|-----------|-------------------|-------------------------------|--|
| Adjoint technique territorial | C | Adjoint technique | 4 | 1 poste à 14 h 2 postes à 17h30 1 poste à 20 h |

Filière animation

| Cadres d'emplois | Catégorie | Grades | Nombres d'emplois à supprimer | Quotité horaire |
|-----------------------|-----------|-----------|-------------------------------|-----------------|
| Animateur territorial | B | Animateur | 1 | 1 poste à 21 h |

Filière Médico-sociale

| Cadres d'emplois | Catégorie | Grades | Nombres d'emplois à supprimer | Quotité horaire |
|--|-----------|--|-------------------------------|-------------------|
| Puéricultrice territoriale | A | Puéricultrice de classe normale | 1 | 1 poste à 21 h |
| Assistant socio-éducatif | A | Assistant socio-éducatif | 1 | 1 poste à 17 h 30 |
| Educatrice territoriale de Jeunes Enfants | A | Educatrice de Jeunes Enfants | 1 | 1 poste à 17 h 30 |
| Moniteur-éducateur et intervenant familial | B | Moniteur-éducateur et intervenant familial | 1 | 1 poste à 17 h 30 |

Filière Culturelle

| Cadres d'emplois | Catégorie | Grades | Nombres d'emplois à supprimer | Quotité horaire |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|-------------------------------|---|
| Assistant d'enseignement artistique | B | Assistant d'enseignement artistique | 11 | 1 poste à 20 h 1 poste à 0 h 45 3 postes à 5 h 30 1 poste à 6 h 30 3 postes à 10 h 1 poste à 15 h 1 poste à 18 h 45 |

| Contractuels | Catégorie | Filière | Nombres d'emplois | Quotité horaire |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-------------------|-----------------|
| Agent d'animation | C | Animation | 1 | 30 h |
| Référent RMI/RSA | | | 1 | 8 h 45 |
| Agent social « Maîtresse de Maison » | | | 1 | 17 h 30 |

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.5211-1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 15 octobre 2024 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression des emplois permanents mentionnés ci-dessus,
Considérant le tableau des effectifs,

Suite à l'avis favorable du Bureau du 30 octobre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de supprimer les 27 emplois permanents énoncés ci-dessus,
- de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs (document joint), à compter du 8 novembre 2024
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 14/11/2024 et publication ou notification du 14/11/2024

